



Projet « Diversification Horizontale et Verticale de l'Economie Malagasy- DEM »

I. INFORMATION SUR LA POSITION

Intitulé de la mission : Recrutement d'un consultant spécialiste en fiscalité pour l'élaboration de dispositif et outil de mobilisation et pérennisation financière dans le cadre de l'instauration et opérationnalisation de la fiscalité verte à Madagascar

Nombre de consultant à recruter : 01

Niveau d'expertise (National ou International) : National

Type de contrat : Contrat Individuel

Lieu d'affectation : Antananarivo avec possibilité de déplacement dans les régions

Durée de la mission : 66 jours étalés sur 06 mois

Date estimative de démarrage de la mission : Mai 2022

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Etat Malagasy à travers l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar met l'Environnement parmi ses priorités : socle 2 de l'IEM l'« Emergence Environnementale et Développement Durable ». De plus, la Politique Générale de l'Etat (PGE) met le point sur la « Gestion durable et conservation de nos ressources naturelles ».

Quant au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), il a pour mission la Sauvegarde et la valorisation de notre environnement et de nos ressources naturelles uniques pour le bien-être de la population Malagasy ainsi que le développement durable du pays. A cet effet, le Ministère, parmi ses responsabilités, s'engage à réduire le processus de dégradation des ressources naturelles, de mieux gérer les ressources naturelles et veiller à leur valorisation rationnelle et transparente et de promouvoir le développement durable du pays. Dans le processus actuel de l'élaboration de son document cadre et plan d'action national pour le secteur environnement et développement durable 2021 – 2030 ; le MEDD parmi ses objectifs, met l'accent sur la gouvernance environnementale.

A Madagascar, l'insuffisance de ressources financières domestiques allouées au secteur environnement est manifeste. En effet, le pourcentage du financement alloué par l'Etat destiné à la préservation de l'Environnement par rapport au budget national reste encore infime. Durant la période de 2016 -2019,

celui-ci tourne autour de 1,2% du Budget National (source Ministère des Finances et du Budget). Certes, le MEDD perçoit des redevances particulières sur les produits forestiers mais cette redevance est limitée au niveau des produits forestiers ligneux et non ligneux tels qu'il est défini par le Décret N° 2000-355 du 24 Mai 2000. Rappelons que les redevances forestières sont classées dans la catégorie des comptes particuliers de trésor et elles sont versées en totalité au niveau du trésor public. Son utilisation suit les règles de la finance publique. De plus, avec les nouvelles dispositions prises par le Ministère des Finances et du Budget en 2020, le compte particulier de trésor est désormais inutilisable. En outre, les autres canaux pouvant générer des ressources financières domestiques ne sont pas encore exploités jusqu'à présent.

La fiscalité environnementale constitue l'une des formes principales des instruments économiques favorable à l'environnement et est déjà utilisée dans quelques pays membres de l'Union Européenne (cas des pays comme la Suède, la France, etc.) ainsi que dans les pays membres de l'OCDE. Chaque pays dispose de manière différente la forme de la taxe environnementale selon les contextes, objectifs et leur mode de fonctionnement. C'est ainsi que le Ministère prévoit d'instaurer la fiscalité verte dans tout le territoire Malagasy afin d'augmenter les ressources financières domestiques par le principe de « pollueur-payeur » et augmenter sa capacité à financer ses interventions dans le domaine de l'Environnement et du Développement Durable.

Cette fiscalité pourrait être intégrée dans les coûts supportés par les acteurs économiques (entreprises, ménages, secteurs publics ...) et favorise ainsi la régulation écologique afin de réduire la pollution et la dégradation. La réussite de la fiscalité verte nécessite la concertation de tous les acteurs concernés (Etat, collectivités territoriales, entreprises et citoyens). Un plaidoyer fort et soutenu y afférent devrait être réalisé afin de mobiliser la participation de toutes les parties prenantes publiques et/ou privées ainsi que l'implication citoyenne. En outre, elle peut augmenter le budget alloué aux activités en faveur de l'environnement.

A l'issue de la présente prestation, le MEDD aura un dispositif légal et un outil pour opérationnaliser la fiscalité environnementale, ce, afin d'augmenter les ressources financières allouées au secteur environnement.

Des rencontres, discussions avec les secteurs clés et des consultations à différents niveaux en matière de mobilisation de ressources financières seront réalisées durant la présente mission. En combinant ces études, on aura largement une réalité et une évolution sur la situation des potentielles sources de fiscalités sur terrain. De plus, ces consultations permettront aussi une appropriation au niveau des autres secteurs.

Les consultations à différents niveaux se feront dans les Régions, notamment, Analamanga, Haute Matsiatra, AtsimoAndrefana, Atsinanana, SAVA, Anosy. Ces régions ont été choisies du fait de leur potentialité en fiscalité (port/douane, industrie, ...). En outre, un atelier de présentation et consolidation des résultats obtenus sera réalisé à Antananarivo.

A noter que dans le cadre de ce processus, la préparation et la réalisation des différents ateliers seront organisés en même temps avec les deux consultants : le fiscaliste et le juriste, sous le lead du MEDD/DMFD et le projet.

III. OBJECTIF DE LA MISSION DE CONSULTANCE

a. Objectif général

L'objectif est d'élaborer un document opérationnel pour la mise en place de la fiscalité verte à Madagascar.

b. Objectifs spécifiques

- i. Analyser et faire l'état de lieu et la synthèse des types de fiscalité verte dans le monde et surtout à Madagascar ;

- ii. Identifier les possibilités/types de fiscalité verte avec les avantages, les inconvénients et la pertinence par rapport à Madagascar et en recueillir les bonnes pratiques et les leçons apprises des expériences des différents secteurs et des régions cibles ;
- iii. Identifier et proposer des scénarii de champs d'application, des taux à appliquer, catégories, des dispositifs de collectes et perception, des estimations de recette ;
- iv. Identifier la démarche et méthodologie pour la mise en place de la fiscalité verte afin de pérenniser le financement des interventions en faveur de l'environnement ;
- v. Valider le document opérationnel de la fiscalité verte.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la mission de consultance sont :

- i. L'analyse et synthèse des types de fiscalité verte dans le monde et surtout à Madagascar sont réalisés ;
- ii. Les possibilités/types de fiscalité verte avec les avantages, les inconvénients et la pertinence par rapport à Madagascar sont identifiées et les bonnes pratiques et les leçons apprises des expériences des différents secteurs et des régions cibles sont recueillies ;
- iii. Des scénarii de champs d'application, des taux à appliquer, catégories, des dispositifs de collectes et perception, des estimations de recettes triennales selon le cas sont identifiés et proposés ;
- iv. Démarche et méthodologie pour la mise en place de la fiscalité verte afin de pérenniser le financement des interventions en faveur de l'environnement sont identifiées ;
- v. Le document opérationnel de la fiscalité verte est validé

IV. FONCTIONS ET RESPONSABILITES

Dans le cadre de sa mission, le consultant devra répondre aux résultats attendus suscités, et mener les activités y afférentes.

Le/ la Spécialiste en Fiscalité aura pour mission de faire l'état des lieux des textes et cadres existants au niveau national et international en termes de fiscalité verte et d'en déduire la situation et proposition pour Madagascar. En outre, il/elle devra faire l'état des lieux du financement de l'Environnement à Madagascar relatif à la fiscalité liée à l'environnement. Il/elle devra proposer les champs d'application, le taux à appliquer pour chaque élément concerné, catégories, des dispositifs de collectes et une projection de recettes triennal.

Il/elle travaillera de près avec l'équipe du projet et les structures concernées par la thématique au niveau du MEDD, en l'occurrence, la Direction du Mécanisme de Financement Durable qui est le lead de cette étude. Néanmoins, les autres Directions techniques du MEDD devront être consultées selon le cas, entre autres, la direction en charge de la fiscalité forestière ; la direction en charge des finances, le Ministère en charge des finances ; le Ministère en charge de l'industrie et du Commerce ainsi que les secteurs clés.

Le travail du fiscaliste doit être en synergie avec le travail du juriste, ceci afin d'harmoniser leur travail pour l'atteinte de l'objectif de la présente prestation.

La mission durera 66 jours répartis comme suit :

Activités	Nb de jour	Acteurs
Réaliser un état de lieu et analyse des types de fiscalités vertes, des documents et des textes existants tant au niveau national qu'à l'international	7	Spécialiste en fiscalité
Elaborer et proposer des scénarios de champs d'application, des taux à appliquer, catégories, des dispositifs de collectes,	13	Spécialiste en fiscalité

Activités	Nb de jour	Acteurs
des estimations de recettes triennales selon le cas, la gouvernance, l'utilisation des ressources financières mobilisées		
Préparer le déroulement de l'atelier de lancement officiel de la fiscalité verte à Madagascar et de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec l'équipe de la DMFD	1	Spécialiste en fiscalité Juriste Equipe DMFD
Atelier de lancement officiel de la fiscalité verte à Madagascar, de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau central (MEDD, MEF, MIC, autres secteurs concernés, ...) qui se déroulera dans la région Analamanga	2	Spécialiste en fiscalité Juriste Equipe DMFD
Atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau régional qui se déroulera dans les régions Haute Matsiatra, Atsimo Andrefana, Atsinanana, SAVA, Anosy	28	Spécialiste en fiscalité Juriste Equipe DMFD
Elaborer et proposer une démarche et méthodologie pour la mise en place et opérationnalisation de la fiscalité verte afin de pérenniser le financement des interventions en faveur de l'environnement en tenant compte des différentes concertations effectuées.	10	Spécialiste en fiscalité
Préparer le déroulement de l'atelier de pré-validation sur la fiscalité verte présentant les résultats relatifs à la fiscalité verte ainsi que l'identification et la présentation des scénarii pour la gouvernance, l'utilisation des ressources financières mobilisées.	1	Spécialiste en fiscalité Juriste Equipe DMFD
Atelier de pré-validation sur la fiscalité verte présentant les résultats relatifs à la fiscalité verte ainsi que l'identification et la présentation des scénarii pour la gouvernance, l'utilisation des ressources financières mobilisées avec les différentes parties prenantes au niveau central	2	Spécialiste en fiscalité Juriste
Préparer le déroulement de l'atelier validation des documents de la fiscalité verte ainsi que l'identification et la présentation des scénarii pour la gouvernance, l'utilisation des ressources financières mobilisées.	1	Spécialiste en fiscalité Juriste Equipe DMFD
Organiser un atelier de validation des documents de la fiscalité verte ainsi que le scénario pour la gouvernance, l'utilisation des ressources financières mobilisées.	1	Spécialiste en fiscalité Juriste Equipe DMFD

Le consultant devra, en outre, accompagner le MEDD dans l'instauration de la fiscalité verte jusqu'à la validation des projets de textes par le MEDD et dans le délai imparti par le présent TDR.

Les ateliers prévus durant la présente mission de consultance sont :

Atelier 1 : atelier de lancement officiel de la fiscalité verte à Madagascar et atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau central qui se déroulera à Analamanga.

Atelier 2 : atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau la région Haute Matsiatra.

Atelier 3 : atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau de la région Atsimo Andrefana.

Atelier 4 : atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau de la région Atsinanana.

Atelier 5 : atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau de la région SAVA.

Atelier 6 : atelier de concertation et capitalisation sur la fiscalité verte à Madagascar avec les différentes parties prenantes au niveau de la région Anosy.

Atelier 7 : atelier de pré-validation sur la fiscalité verte présentant les résultats relatifs à la fiscalité verte ainsi que l'identification et la présentation des scenarii pour la capitalisation (K), la gouvernance, l'utilisation des ressources financières mobilisées au niveau central

Atelier 8 : atelier de validation des documents de la fiscalité verte ainsi que le scénario pour la capitalisation (K), la gouvernance, l'utilisation des ressources financières mobilisées au niveau central

V. DISPOSITION PARTICULIÈRE :

Il est à noter que le consultant doit inclure dans son offre une intitulé « **organisation atelier** » concernant l'organisation et la prise en charge des ateliers au niveau régional, c'est-à-dire, les ateliers 2, 3, 4, 5 et 6 précédemment avec 2 jours d'atelier, 40 participants, location de salle avec sono et wifi, eau minérale pendant l'atelier, 2 pause-café (matin et après-midi), déjeuners avec eau minérale, cocktail de clôture, bloc note et stylo individuel, vidéo projecteur, lap top, gel individuel, cache bouche personnalisé, flipshart, marqueurs 4 couleurs, 2 banderoles sur la fiscalité verte, 2 roll-up du projet et MEDD et communication au niveau des presses.

Le lieu des ateliers doit respecter les normes et standard du projet.

L'organisation de la logistique des ateliers : lancement officiel (*atelier1*), pré-validation (*atelier7*) et validation (*atelier8*) sera à la charge du projet

VI. MODALITE D'EXECUTION

1. Livrables

Le consultant devra remettre les rapports suivants :

- i. **Rapport initial** : Un rapport de démarrage comprenant une méthodologie d'intervention détaillée avec chronogramme précis et résultats des premières capitalisations de documents.
- ii. **Rapport intermédiaire 1** : Un premier rapport intermédiaire sur les résultats des analyses portant sur la fiscalité verte ainsi que les scénarios de champs d'application, des taux à appliquer, catégories, des dispositifs de collectes et de perception, des estimations de recettes triennales selon le cas, la gouvernance, l'utilisation des ressources financières mobilisées.
- iii. **Rapport intermédiaire 2** : Un deuxième rapport sur la démarche et méthodologie pour la mise en place et opérationnalisation de la fiscalité verte.
- iv. **Rapport final** : Un document final relatif au document opérationnel de mise en place de la fiscalité verte couvrant toutes les interventions durant le mandat avec les versions enrichies des rapports précédents et tenant compte des recommandations du comité de validation et des points mentionnés dans les résultats attendus de la prestation.

Seront annexés aux rapports tous les procès-verbaux des réunions du groupe de travail composé du MEDD et des autres Ministères susceptibles d'être concernés par la fiscalité verte.

A noter que chaque rapport que le consultant rédige doit :

- être rédigé en français,
- avoir la police times new roman 11, interligne 1 et n'excédant pas 100 pages (annexes comprises),
- contenir une table des matières y compris les annexes,
- être illustré selon les besoins,
- être remis au Directeur du Mécanisme de Financement Durable et le comité technique, accompagné d'une présentation succincte du document livré avec un support de présentation (power point,...),
- être validé par un comité technique mis en place avant la poursuite de l'étape suivante,
- être livré en version électronique sur CD et en version physique en trois (03) exemplaires

2. APPROCHE METHODOLOGIE

Il est attendu du consultant une proposition de démarche méthodologique permettant d'obtenir les livrables tels que précisés plus haut avec le planning d'exécution du mandat, qu'il doit présenter et faire valider par un comité technique mis en place et l'équipe des Directions concernées au sein du MEDD ainsi que le Ministère en charge des Finances.

La proposition de démarche méthodologique devra, entre autres, prévoir :

- Des séances de consultation des parties prenantes clés : prioriser l'approche consultative et participative
- Des études bibliographiques et compilation des recherches réalisées
- Rapport intermédiaire, présentant le draft de la note méthodologique.
- Organisation de séance de débriefing avec un comité technique.
- Validation des livrables.
-

Durant la mission, sous la supervision de la DMFD, le consultant travaillera en étroite collaboration avec le comité technique mis en place et l'équipe des Directions concernées au sein du MEDD et le Ministère en charge des Finances ainsi que le consultant juriste.

Lors de la remise de chaque livrable, le consultant devra faire une séance de présentation avec des supports (power point, ...) au comité technique, l'équipe du projet, le DNP et la Direction du Mécanisme de Financement Durable.

La mission de la consultance se fera sur une base de planification mensuelle validée par le MEDD à travers les structures concernées par la thématique et par l'unité de gestion du projet. Des séances de débriefing avec l'équipe de la DMFD seront organisées pour voir l'avancement du travail.

Le travail se déroulera sur 66 jours répartis en 7 mois.

3. LIEU DE LA MISSION

a. Lieu d'exécution

La mission se déroulera en grande partie dans la région Analamanga. Néanmoins, il y aura des ateliers de concertation et d'appropriation dans les régions Haute Matsiatra, AtsimoAndrefana, Atsinanana, SAVA, Anosy. Ces régions ont été choisies du fait de leur potentialité en fiscalité (port/douane, industrie, ...). Le consultant devra assurer la présentation des résultats des études lors de la concertation dans ces régions ainsi que lors des appropriations.

V. **QUALIFICATIONS REQUISES POUR LE CANDIDAT**

1. Expert en fiscalité

a. Qualification et compétences

- Titulaire de diplôme d'études supérieures en finances et comptabilité, au moins un Master en Economie ou Gestion (Bac + 5), incluant les finances et fiscalité
- Au moins 5 ans d'expériences dans la fiscalité, comptabilité, gestion financière et audit de l'environnement.
- Excellente capacité d'analyse, de rédaction et de traitement des commentaires et feed-back
- Excellent niveau de français oral et écrit

b. Expériences professionnelles générales

- Solide expérience avec l'administration fiscale nationale.
- Expérience dans l'organisation et la conduite de réunion ou d'atelier
- Expérience pertinente sur le renforcement de capacité

c. Expériences professionnelles spécifiques

- Solide expérience avec l'administration fiscale, de préférences des secteurs qui ont une participation environnementale.
- Solide expérience dans les lois, règlementations et directives du gouvernement qui régissent la gestion des finances publiques.
- Avoir des expériences prouvées dans des activités similaires en matière de mécanisme de financement.

2. Compétences fonctionnelles

Les consultants doivent avoir les qualités suivantes.

- Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel ;
- Bonne connaissance du contexte et une notion du droit de développement durable ;
- Forte capacité de coordination de travaux multidisciplinaire
- Rigueur dans le travail, grande disponibilité, aptitude au travail en équipe et esprit d'initiative développé ;
- Capacité à travailler sous pression et à respecter des délais.

3. Valeurs intrinsèques

- Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU,
- Favoriser la vision, la mission, et les buts stratégiques du PNUD,
- Démontrer sa capacité d'exercer dans un environnement ne tenant pas compte de la différence culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité,
- Démontrer la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé.

4. Les critères d'évaluation

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants : (voir modèle en annexe 1)

Critères d'évaluation pour le fiscaliste	Points
Qualifications des personnels clés : Bac + 5 (Diplôme de niveau Master) en Economie ou Gestion, incluant les finances	20
Expériences 1 : - Au moins 5 ans d'expériences dans la fiscalité, comptabilité, gestion financière et audit de l'environnement. - Solide expérience dans le domaine de la finance publique - Expériences dans la mise en place d'au moins un mécanisme de financement - Bonne connaissance du système de financement du secteur de l'environnement	30
Compréhension du mandat et adéquation de la méthodologie proposée	20
Expérience 2 : Solide expérience avec l'administration fiscale, de préférences des secteurs qui ont une participation environnementale.	20
Expérience dans les lois, réglementations et directives du gouvernement qui régissent la gestion des finances publiques.	10
Total note technique	100

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 point ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées.

Le marché ou le contrat sera attribué au consultant ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%). *Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante :*

Note financière A = [(Offre financière la moins disante)/Offre financière de A] x 30.

5. Jalons de paiement

Livrables	Principaux critères de qualité / Documents à fournir	Pourcentage de paiement
1^{ère} Tranche	Rapport de démarrage avec la méthodologie, le plan de mise en œuvre et la proposition du plan de rapport.	20%
2^{ème} Tranche	Premier rapport intermédiaire sur les résultats des analyses portant sur la fiscalité verte ainsi que les scénarios de champs d'application, des taux à appliquer, catégories, des dispositifs de collectes, des estimations de recettes triennales selon le cas, la gouvernance, l'utilisation de la ressources financières mobilisées.	20%
3^{ème} Tranche	Un deuxième rapport relatif à la démarche et méthodologie sur la mise en place et opérationnalisation de la fiscalité verte ainsi que le projet de loi y afférent.	30%
4^{ème} Tranche	Rapport final du document opérationnel de la fiscalité verte tenant compte de toutes les recommandations des ateliers de validation.	30%
TOTAL		100%

Rédigé par : _____

Bakoly RAFANOHARANA – Coordonnateur du Programme

Validé par : _____

Zo Havana Rakotoarivelo – Chargé de Programme

Approuvé par : _____

Adriannie TAMOHA– Directeur National DEM